

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MAI 2008

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 15/05/2008
Date d'affichage : 03/06/2008

Etaient présents : M. LERUSE Marc - Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel - Adjoint, Mmes VERGNORY Françoise, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, THOMAS Martine, MM. HABERT Michel, PIOU Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe, DEPRESLES Daniel, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : Monsieur SPAHN Thierry, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, CARMIGNAC Josette.

M. NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Procès Verbal du 31/03/2008
- 2- Travaux de voirie rue de la Montagne, Pierre Larousse, du Mousseau, Gallois Lallier : Attribution du Marché, financement
- 3- Syndicat d'électrification : enfouissement de réseau, avenant travaux éclairage public, alimentation basse tension
- 4- Service des eaux : périmètre de protection de captage, création d'un bouclage chemin de la Cave aux Loups, point sur les travaux en cours
- 5- Programme d'entretien des bois communaux
- 6- Déclaration préalable de clôture : modification délibération du 11/02/08
- 7- Bureau Association Foncière de Remembrement : modification délibération du 11/02/2008
- 8- Subvention entraide cantonale de l'âge libre
- 9- Tarif location du foyer communal au personnel
- 10-Délibération pour cadeau au personnel pour événements familiaux, départ à la retraite.....
- 11- Informations et Questions Diverses

1. PROCES VERBAL DU 31/03/2008

Lecture du procès verbal de la séance du 31 mars 2008.

- Mme Thomas demande s'il y eu des candidatures pour les comités consultatifs. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, et précise que le comité d'information et le comité d'animation se sont déjà réunis.
- Monsieur le Maire dit que le Comité d'Information souhaite conserver l'édition de 2 bulletins par an mais il y aura régulièrement des flashs infos d'édités pour mettre l'accent sur certains sujets

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal à l'unanimité.

2. TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que début janvier, la commune a lancé les appels d'offre pour la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales, Rue de la Montagne, Rue Pierre Larousse, Rue Gallois Lallier, Rue du Mousseau.

Tous les travaux d'enfouissement de réseaux (EDF-France Télécom, Assainissement), le remplacement des conduites en plomb, ont été réalisés dans ces rues, sauf cas d'urgence, il n'y a plus d'intervention souterraine à faire.

Monsieur le Maire donne les explications techniques quant à la réalisation des travaux.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 25 février 2008. Après analyse des offres reçues, la commission a retenu l'entreprise la mieux disante qui est l'entreprise COLAS , elle retient l'option bordures coulées en place et le revêtement en enrobé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- entérine les propositions de la commission d'appel d'offre
- attribue les marchés à l'entreprise COLAS :
 - Rue Pierre Larousse : aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales avec bordures coulées en place est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 124606 €HT soit 149028,78€TTC
 - Rue de la Montagne : aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales avec bordures coulées en place est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 132190,30€HT soit 158099,60€TTC
 - Rue Gallois Lallier : aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales avec bordures coulées en place est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 101504,60€HT soit 121399,50€TTC
 - Rue du Mousseau : aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales avec bordures coulées en place est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 153731,50€HT SOIT 183862,87 TTC
- Adopte le plan de financement ci-après pour l'ensemble de ces travaux :

	Dépenses		Recettes
Rue Pierre Larousse	124 606,00 €	Subvention Conseil Général	153 609,72 €
Rue de la Montagne	132 190,30 €	Prêt relais TVA s/2 ans	106 881,64 €
Rue Gallois Lallier	101 504,60 €	Emprunt	391 704,79 €
Rue du Mousseau	153 731,50 €		
Total HT	512 032,40 €		
Honoraires AZIMUT conseil			
6,50%	33282,106		
TOTAL HT	545 314,51 €		
TVA 19,6%	106 881,64 €		
TOTAL TTC	652 196,15 €	TOTAL TTC	652 196,15 €

- Charge le Maire de signer les marchés, et tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces travaux.

3. SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION :

a. Extension des réseaux Basse Tension et France Télécom, 35 Rue des Salles

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux d'extension des réseaux électriques basse tension et France télécom pour l'alimentation de la construction de Monsieur Génique, 35 Rue des Salles. Le coût total des travaux est estimé à 5200€ dont 4900€ pris en charge par le Syndicat d'électrification, reste à régler par la commune 300€ qui seront refacturés au demandeur.

Le Conseil Municipal donne son accord.

b. Avenant extension d'éclairage public au Bourg (Rue du Port, Rue Gallois Lallier)

Par délibération du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé une extension de l'éclairage public au bourg et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal d'électrification de Sens Nord la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage.

Suite à des modifications techniques par rapport au devis initial (1 mât supplémentaire) le décompte définitif dépasse les prévisions et s'élève à 11635,56€ au lieu de 11 039,08€.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 23/11/2006 modifiant l'annexe financière.

c. Enfouissement des réseaux Basse Tension et France Télécom

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'enfouir les réseaux Basse Tension et France Télécom Rue des Salles, et Rue du Réservoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Syndicat d'Électrification de Sens Nord de programmer ces travaux et accepte leur financement selon le tableau suivant :

	Estimatif financier	Estimation de la participation communale	Imputation budgétaire
Réseau Basse Tension : part commune 50% du HT (tva récupéré par le Syndicat)	102 000 €	51 000 €	61523
Fourniture et pose de fourreaux France Télécom - part commune = 50% du HT	18 000 €	9 000 €	605
TOTAL	120 000 €	60 000€	

d. Eclairage public Rue des Salles, Chemin du Gay Paquet, Rue Saint Michel, Rue du Réservoir

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser suite aux travaux de renforcement du réseau basse tension Rue des salles, Chemin du Gué Paquet, Rue St Michel, Rue du Réservoir, la pose de 23 mâts en remplacement des 11 existants.

La dépense estimative des travaux de génie civil s'élève à 43773,60€ TTC dont 50% est pris en charge par le Syndicat d'électrification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte ces travaux

- sollicite une subvention du Syndicat d'Electrification de Sens-Nord au taux 50% du montant HT du coût des travaux
- accepte la restitution par le syndicat du montant correspondant au nombre de mâts existants
- Délègue la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'électrification de Sens-Nord.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat d'électrification.

4. SERVICE DES EAUX

a. Actualisation des périmètres de protection du Captage de la Pichonne.

Lors de la création du puits de captage de la Pichonne en 1977 il avait été instauré un périmètre de protection de captage mais le document établi à cette époque n'a jamais été validé par Monsieur le Préfet. Ce document étant indispensable à l'exploitation d'un puits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure visant à obtenir les autorisations nécessaires pour exploiter le puits implanté au lieu dit « la Pichonne » sur le territoire de notre commune et dont les eaux sont destinées à la consommation humaine.

Le Conseil Municipal,

- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer :
 - La déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et d'instauration des périmètres de protection,
 - L'autorisation requise au titre du décret 93-743 nomenclature du 29 mars 1993 pris en application de l'article 10 de la loi sur l'eau,
 - L'autorisation requise au titre du Code de Santé Publique
 - La cessibilité des parcelles nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate
- prend l'engagement :
 - d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils auraient pu rencontrer à condition de prouver qu'ils ont été causés par la déviation des eaux,
 - d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
 - de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage, de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de la dite procédure,
 - d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de procédures, d'entretien, d'exploitation, et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux, aux grosses réparations et autres dépenses extraordinaires.
- donne mandat à Monsieur le Maire d'engager des démarches pour l'obtention des aides en subventions nécessaires au projet, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau tant aux stades des travaux, et des études préalables qu'à ceux de la phase administrative et de la phase ultérieure de publication des servitudes administratives.

b. Bouclage Chemin de Cave aux Loups

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'un bouclage chemin de la Cave aux Loups. Un bouclage permet de sectoriser des parties du réseau, ce qui évite en cas de travaux sur le réseau de couper l'alimentation de plusieurs rues du village. L'entreprise ayant réalisé les travaux du renforcement du réseau d'eau a établi un devis estimatif aux conditions du marché passé pour ces travaux en novembre 2007, à savoir un montant global HT de 11 361,50€ . Le Conseil Municipal accepte ce devis et le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

c. Point sur les travaux en cours :

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, Rue des Salles, Rue de Gerjus, et Rue d'Ozée touchent à leurs fins, la réception des travaux est prévue le 30 mai prochain. Il a été nécessaire de reprendre une tranchée d'assainissement qui s'est affaissée, d'autre part afin de limiter le ruissellement des eaux de la Rue des Salles, il a été réalisé la remise en état du caniveau faisant l'angle de cette rue, avec la rue d'Ozée et rue du Port.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général vient de nous octroyer une aide d'un montant de 81 423,00€.

Concernant la Station de Traitement des Pesticides les études préalables au lancement des travaux sont en cours, le permis de construire est accordé, et affiché sur le terrain. Monsieur le Maire tient à préciser, que c'est l'unité de traitement des pesticides qui va être construite vers la nationale et non un « brico-dépôt », qui a fourni gracieusement le panneau pour l'affichage obligatoire du permis de construire.

5. ENTRETIEN DES BOIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un bois d'environ 2 ha 75, appelé « Bois du Louprier » situé sur la commune de Saint Agnan. Pour la gestion de ce bois nous avons passé une convention avec l'Office National des Forêts. Il nous propose un programme d'action qui comprend les travaux nécessaires pour la mise en valeur de la parcelle en vue de la plantation de noyers. Monsieur Jordat précise que les affouages ont produit 300 stères de bois. Monsieur Blondat demande s'il y a intérêt à conserver ces bois. Monsieur Stéfunko précise que c'est lorsqu'il est en pleine croissance qu'un arbre produit le plus d'oxygène, qu'il y a des chemins de randonnées dans ce bois, le reste du bois appartenant à des propriétaires privés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le programme d'action proposé par l'Office National des Forêts pour un montant prévisionnel de 5485,43€ TTC.

6. DECLARATION PREALABLE DE CLOTURE : modification délibération du 11/02/2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 février dernier transmise en Sous-Préfecture le 26/02/2008, il a été décidé de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures le long du domaine public.

Cette délibération appelle des observations de la Sous Préfecture, les termes « l'ensemble des voies publiques » sont inappropriés, il ne constitue ni un secteur au sens géographique, ni la totalité du territoire puisqu'il exclut les clôtures entre propriétés riveraines. Cette délibération présente une illégalité susceptible de générer des actions contentieuses. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

soit de limiter le champ d'application à un ou des secteurs du plan d'occupation des sols, soit de choisir l'ensemble du territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération du 11/02/2008
- de soumettre à Déclaration Préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune
- charge Monsieur le Maire et/ou les adjoints délégués à l'urbanisme de l'application de la présente délibération.

7. BUREAU ASSOCIATION FONCIERE : modification délibération du 11/02/2008

Dans sa séance du 11 février dernier, le Conseil Municipal a désigné 3 personnes pour faire partie du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Villeblevin. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt nous informe qu'il faut nommer 4 personnes en plus du maire et non pas 3. Par délibération du 11 février 2008, le Conseil Municipal avait désigné : Monsieur DUBECQ Maurice , Monsieur JORDAT Daniel, et Monsieur STEFUNKO Patrick. Monsieur le Maire propose Monsieur VENARD Xavier.

Le Conseil Municipal désigne en plus de M. le Maire, MM. DUBECQ Maurice, JORDAT Daniel, STEFUNKO Patrick, et VENARD Xavier.

8. SUBVENTION ENTRAIDE CANTONALE DE L'AGE LIBRE (ECAL)

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette association est d'apporter son soutien moral et matériel aux personnes âgées, en favorisant le maintien à domicile par des aides diverses et ponctuelles (acquisition de télé-alarme, mallettes pour portage de repas, aide au service central du lavage de linge). Pour les résidents des maisons de retraite l'association fait en sorte que les subventions contribuent à améliorer leurs conditions de séjour. Pour certaines communes, dont nous faisons partie, un service transport existe pour se rendre à Sens (avec le car du SIVOM).

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention à l'ECAL d'un montant de 0,25€ par habitant.

9. TARIF LOCATION DU FOYER AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années il a été décidé d'accorder au personnel communal la location du foyer communal à demi-tarif. La trésorerie nous demande de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la location le foyer à un agent communal sera facturée à demi-tarif.

10. DELIBERATION POUR CADEAUX AU PERSONNEL POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Pour régler le cadeau de départ à la retraite de Mme Ferreira de Lima, la trésorerie nous demande une délibération chargeant le Maire d'engager des dépenses pour ce genre d'événement.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'engager les dépenses pour l'achat de présents lors des événements familiaux, du départ à la retraite et autres circonstances pour lesquelles il le jugera utile concernant un employé communal.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a. Lettre pétition de Mme Prévost Valérie (coiffeuse)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Prévost dans laquelle elle se plaint des nuisances du bruit des jeunes jouant au ballon sur la place de la mairie nuit et jour, ainsi que des détériorations qu'ils risquent d'occasionner aux véhicules stationnés (clients des commerces), et de la surpopulation de chats. Elle demande que le Maire prenne un arrêté interdisant de jouer au ballon sur la place de la mairie, et que les chats soient envoyés à la fourrière puisque la commune adhère au SIVU.

Monsieur Stéfunko dit qu'effectivement les jeunes devraient jouer au ballon sur le stade qui est destiné à cet usage. Mais ces enfants ont des parents qui devraient s'en occuper. D'autre part, les chats ont très certainement des propriétaires, et parmi les personnes qui ont signé la pétition, certains nourrissent les chats.

Monsieur le Maire précise que concernant le SIVU Mme Prévost a raison, mais le problème est la capture de ces chats. D'autre part, la gestion du bruit fait bien partie des pouvoirs de police du Maire. Monsieur le Maire précise qu'à chaque appel téléphonique lui signalant du bruit sur la place il se déplace même en pleine nuit. Il s'étonne que les riverains de la place de la mairie entendent les jeunes, et curieusement n'aient pas entendu le bruit de la tronçonneuse lorsque le sapin de Noël a été abattu en pleine nuit. Il comprend que les gens aient des demandes, mais il souhaiterait qu'ils collaborent.

b. Atelier de la Montagne - Système d'alarme

Suite au vol du 14 mars dernier à l'atelier de la Montagne nous avons fait une demande de devis pour la pose d'un système d'alarme sur ce bâtiment. Nous avons eu 2 réponses pour un total d'environ 5000€, afin de pouvoir comparer correctement ces propositions, il est nécessaire de demander des compléments à l'une des entreprises. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur le principe et sur un budget maximum.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'installation d'un système d'alarme à l'atelier de la Montagne, et charge Monsieur le Maire du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 5000€.

c. Remplacement du photocopieur de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur de la mairie a été remplacé par un matériel plus performant faisant des copies couleurs, ce qui permettra notamment à la commission information de l'utiliser pour l'édition des bulletins. Le loyer mensuel est équivalent à celui du précédent.

d. Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Sénonais (SYDES)

Suite à la dissolution du SYDES nous avons reçu la somme de 8391,04€ correspondant au prorata revenant à notre commune sur l'actif de clôture des comptes.

e. Collège de Villeneuve la Guyard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 20 mai dernier le collège de Villeneuve était en grève. La raison de cette grève était le manque de moyen face à l'augmentation notable des effectifs. L'inspection académique entend à la rentrée prochaine supprimer une classe de troisième alors que les effectifs augmentent. D'ici à 2012, il y aura une augmentation notable des effectifs. C'est le cas pour l'ensemble du nord sénonais. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les enseignants et la direction du Collège pour que la

quatrième classe de troisième soit maintenue et une classe de quatrième créée. Le Conseil Municipal donne son accord.

f. Association Départementale D'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociales (ADAVIRS)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un de ces membres pour être correspondant ADAVIRS.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry SPAHN ;

g. Mise au point.

Monsieur le Maire tient à préciser des faits qui se seraient déroulés dans la commune il y a deux jours. Un véhicule s'est arrêté vers un groupe d'enfants (5) dans la rue, le conducteur les auraient menacés avec un revolver. Un des occupants d'une voiture qui suivait aurait filmé la scène avec un téléphone portable. Ces faits sont inexcusables ; Mais ce qui est grave , c'est que le lendemain la rumeur circulait qu'un enfant avait été enlevé à Villeblevin. A ce jour il n'y a pas eu d'enlèvement dans notre commune.

h. Monsieur Stéfunko

- souhaite qu'une étude sur les économies d'énergie dans les bâtiments communaux soit réalisée.
- Demande que la délibération sanctionnant financièrement la divagation des chiens soit appliquée.
- Demande que l'emprise du domaine public soit respectée, que les haies soient taillées à l'aplomb.
- Concernant la vitesse excessive dans le village, un rendez-vous avec les services départementaux (anciennement DDE) pour réfléchir dans un 1^{er} temps à la pose de stops.
- Suite aux élections municipales, Monsieur Stéfunko a été élu Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement lors du renouvellement du bureau.
- Réunion le lundi 20 mai dernier avec Monsieur le Sous-Préfet pour présentation des services de l'état aux nouveaux élus. Il a été question essentiellement de la fusion des services (Trésorerie-centre des impôts/ ASSEDIC- ANPE/etc.....)
- Les travaux d'assainissement au Petit Villeblevin débuteront fin juin.

i. Monsieur Jordat :

- Donne le compte rendu de la dernière réunion du SIVU
- Remercie le Bonsaï Club pour son exposition qui était très réussie.

j. Madame Paqueriaud

- demande que soit étudiée la pose de distributeur de sacs pour les déjections canines

k. Monsieur Pfeffer

- signale que suite aux essais des bouches incendie réalisés aujourd'hui l'eau pouvait avoir une couleur anormale. La bouche située vers la poterie est complètement cachée dans l'herbe
- le Comité Consultatif d'Animation s'est réuni le 20 mai pour organiser les festivités des 13 et 14 juillet prochain.

l. Monsieur Lecourtier

- fait remarquer que l'entretien des Buttes rue des Buttes est à faire

m. Madame Delalleau

- précise que le SIVOM souhaite que le relais de services publics soit plus actif

n. Monsieur le Maire :

- lors du week-end du 8 mai le transformateur de la Rue Berthelot a brûlé, le courant a été rétabli rapidement, mais l'éclairage public ne peut être alimenté faute de puissance. Les travaux de remplacement de ce transformateur sont prévus entre le 8 juin et le 8 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance.